

MAIRIE
D'AZAY-LE-BRÛLÉ
79400
(Deux-Sèvres)
☎ 05.49.06.58.75

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 9 septembre à 20 heures 30,
Le conseil municipal de la Commune d'AZAY-LE-BRÛLÉ,
Dûment convoqué le 27 août 2025,
S'est réuni à la mairie sous la présidence de
Monsieur Jean-François RENOUX, Maire.

Etaient présents : Louis-Marie MERCERON, Fabienne POUZET, Virginie FAVIER,
Sylvie MOREAU, Anne-Claire AUGEREAU, Éric MILLET,
Christelle GIRAUD, Pierre ABRIAT, Karine VILLANNEAU
et Bertrand QUINTARD

Nombre de conseillers
Municipaux en exercice : 17
Présents : 11
Votants : 13
(dont 2 mandats)

Absents excusés : Éric CUSEY qui a donné pouvoir à Jean-François RENOUX
Catherine PINEAU qui a donné pouvoir à Anne-Claire AUGEREAU
Thibault BONNANFANT

Absents : François GUILLOT, Cécile THOMAS et Stéphanie WANLIN GUERINEAU

Secrétaire : Louis-Marie MERCERON

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent
délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.

Affiché le 11 septembre 2025

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT VAL DE SÈVRE AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS MOBILITÉ POUR LA CRÉATION DE LA LIAISON CYCLABLE (délibération n° 2025-09-03)

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,
Considérant le projet d'aménagement d'une liaison cyclable de Cerzeau aux commerces
de la Pièce du Chêne selon le schéma directeur cyclable,
Considérant que cette liaison comprend deux itinéraires de la Pièce du Chêne à la rue
du Prieuré au bourg d'Azay et de la rue du Platane au bourg d'Azay à la rue du Four
Banal à Cerzeau,
Considérant le coût du premier itinéraire à 7 944,57 € HT et celui de second itinéraire
à 6 422,71 €,
Considérant que la communauté de communes Haut Val de Sèvre peut apporter son
aide au titre du fonds de concours mobilité, à hauteur de 50 % du montant des travaux,

Le conseil municipal, par un vote unanime, décide :

- De solliciter la communauté de communes Haut Val de Sèvre au titre du fonds de concours mobilité pour le premier circuit de liaison cyclable de la Pièce du Chêne jusqu'à la rue du Prieuré au bourg d'Azay, représentant 50 % du montant des travaux, soit 3 972,29 €,
- De solliciter la communauté de communes Haut Val de Sèvre au titre du fonds de concours mobilité pour le second circuit de la rue du Platane au bourg d'Azay jusqu'à la rue du Four Banal à Cerzeau, représentant 50 % du montant des travaux, soit 3 211,36 €,
- Autorise Monsieur le maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur Louis-Marie MERCERON, à signer tout document à intervenir concernant ce dossier, notamment les demandes de subventions.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Jean-François RENOUX

Le secrétaire de séance,
Louis-Marie MERCERON